

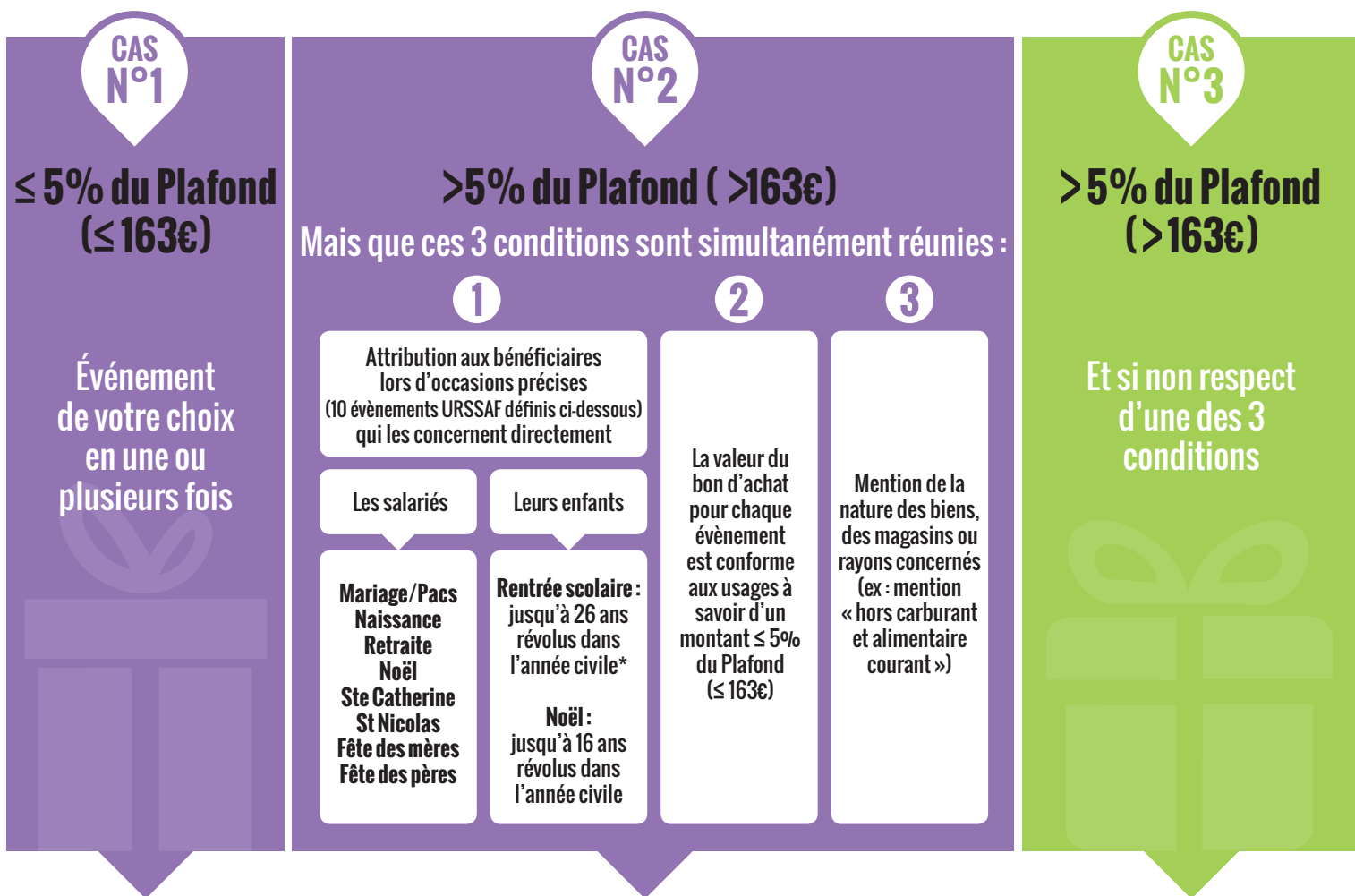


Fiche information URSSAF

règles URSSAF lorsque vous offrez des chèques / cartes cadeaux (budget œuvres sociales)

Si le montant total des dotations* OFFERTES par salarié et par an est :

*On entend par dotations les bons d'achats ou cadeaux physiques



EXONERATION 👍

SOUMIS À COTISATION DÈS LE 1^{ER} € VERSÉ

EXCEPTION : les bons d'achat culturels sont déplafonnés et exonérés pour tous les salariés, toute l'année.

Attention : les cas N°1 et N°2 ne sont pas cumulatifs. *Sous réserve de justification du suivi de scolarité.

Plafond
Mensuel de la Sécurité Sociale
163€ en 2017
(5% x 3 269€)

Document non contractuel établi le 01/01/17 à titre informatif uniquement. Les éléments exposés ci-joint sont susceptibles d'évolution et ne sauraient se substituer à une analyse de situation.

LA carte!
cadeau!

3 exemples concrets



EXEMPLE CAS N°1

≤ 5% du Plafond
(≤ 163€)

Un salarié reçoit de son CE une carte cadeau Noël de 55€ et un cadeau physique de 75€ pour la fête du personnel.

Le montant total des dotations est de 130€
(55+75) < 163€

EXEMPLE CAS N°2

> 5% du Plafond (> 163€)

Un salarié a un enfant de moins de 16 ans, son CE lui offre 4 cartes cadeaux :

- une carte cadeau de 163€ pour Noël Adulte
- une carte cadeau de 75€ pour Noël Enfant
- une carte cadeau de 80€ pour la Rentrée scolaire de son enfant
- une carte cadeau de 40€ pour la Fête des pères

Le montant total des dotations est de 358€
(163+75+80+40) > 163€

L'analyse s'effectue donc au cas par cas

1

L'attribution est faite lors d'événements URSSAF précis (Noël Adulte/Enfant, Rentrée scolaire, Fête des Pères) et concerne directement les bénéficiaires (le salarié en tant que parent et son enfant)

2

L'attribution est conforme aux usages pour chaque événement :

- Noël Adulte : 163€ ≤ 163€
- Noël Enfant : 75€ < 163€
- Rentrée scolaire : 80€ < 163€
- Fête des pères : 40€ < 163€

3

La nature des biens, les magasins ou rayons concernés sont précisés sur chaque carte (ex: mention « hors carburant et alimentaire courant »)

Les 3 conditions sont simultanément réunies

EXEMPLE CAS N°3

> 5% du Plafond (> 163€)

Un salarié reçoit pendant l'année 2017 :

- une carte cadeau de 115€ pour son mariage
- une carte cadeau de 100€ pour Noël
- un cadeau physique de 200€ pour la naissance de son enfant

Le montant total des dotations est de 415€
(115+100+200) > 163€

L'analyse s'effectue donc au cas par cas

1

L'attribution est faite lors d'événements URSSAF précis (Mariage, Noël, Naissance) et concerne directement les bénéficiaires (le salarié en tant que parent et son enfant)

2

L'attribution est conforme aux usages pour 2 événements sur 3 :

- Mariage : 115€ < 163€
- Noël : 100€ < 163€

MAIS Cadeau Naissance : 200€ > 163€

3

La nature des biens, les magasins ou rayons concernés sont précisés sur chaque carte (ex: mention « hors carburant et alimentaire courant »)

Les 3 conditions sont simultanément réunies pour 2 événements sur 3

EXONERATION 

EXONERATION 
pour les cartes de
115€ et 100€

SOU MIS À COTISATION
DÈS LE 1^{ER} € VERSÉ
pour le cadeau physique
de 200€

Besoin d'une explication ?

Toutes les solutions Comité d'entreprise d'illicado sur <http://entreprise.illicado.com>

Ou contactez votre conseiller au **0 825 86 85 84** Service 0,15 € / min + prix appel

LA carte!
cadeau!